

PROCES VERBAL N°34 COMPETITIONS JEUNES

Réunion du : Jeudi 7.05.2026

A : 14H00

Président de séance : Stéphane BROCCQ

Présents : MME Claire MANTOUX. MRS. Stéphane BROCCQ, Abde EL KHALFIOUI, Youri CHERRAD, Michel UDOVICIC, Jean-Marie TASTEVIN.

Absent excusé : Anthony MARIOTTI,

Vu l'absence de MR Denis LASGOUTE, Président de la Commission, les Membres présents nomment M. BROCCQ Stéphane pour exercer la fonction de Présidente pour la séance du jour.

Toutes correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte officielle du club (numéro d'affiliation@occitanie.fr). Seuls les courriels avec le NOM, Prénom et qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (cf article 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès-verbaux

La commission approuve le PV N°33 du 23.04.2026.

RETOUR CSR (POUR INFORMATION)

U17D3 POULE A

Pour la rencontre Bellegarde/Uchaud du 3.05.26

Dit match perdu par forfait pour l'équipe de Uchaud pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Bellegarde sur le score de 3/0.

Déclare l'équipe de Uchaud forfait général (Art 81-4RG DGL)

Relègue l'équipe de Uchaud de 2 niveaux

Les points acquis sont maintenus et dit les deux dernières rencontres perdues par pénalité 3/0.

U17D3 POULE B

Pour la rencontre Cendras/Ribaute les tavernes du 3.05.26

Dit match perdu par forfait à Ribaute les Tavernes pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Cendras sur le score de 3/0.

Dit forfait général suite au forfait simple sur avant dernière journée du championnat (art 81.4 RG District) à Ribaute les tavernes.

Les points acquis des phases Aller et retours sont maintenues (82-3).

Dit les deux dernières rencontres perdues par pénalité 3/0.

U14 TERRITOIRE

Pour la rencontre Vergeze/Uchaud du 3.05.26

Dit match perdu par forfait pour l'équipe de Uchaud pour en reporter le bénéfice à l'équipe de Vergeze sur le score de 3/0.

Déclare l'équipe de Uchaud forfait général (Art 81-4RG DGL)

Relègue l'équipe de Uchaud de 2 niveaux



Les points acquis de la phase 2 sont annulés (art 82-4.

U17 D1

Pour la rencontre N.Gazelec/St Christol les Ales du 2.05.26

Dit match perdu par forfait à St Christol Les Ales pour en reporter le bénéfice à N.Gazelec sur le score de 3/0.

U16 TERRITOIRE

Pour la rencontre Cavill Chusclan Laudun/Marguerittes du 2.05.26

Dit match perdu pour Marguerittes pour en reporter le bénéfice à Cavill Chusclan Laudun sr le score de 3/0.

U15 D4 Poule B

Pour la rencontre Bouillargues/FC Pays Uzes du 3.05.26

Dit match perdu par forfait à FC Pays Uzes pour en reporter le bénéfice à Bouillargues sur le score de 3/0.

Dit forfait général suite au forfait sur l'avant dernière journée de championnat (Art 81.4 RG district) à FC Pays Uzes.

Les points acquis en phase aller et retour sont maintenus

Dit les deux dernières rencontres perdues par pénalité 3/0.

U17 D2

Pour la rencontre Calvisson/Aimargues Cabassut du 3.05.26

Dit match perdu par forfait à Aimargues Cabassut pour en reporter le bénéfice à Calvisson sur le score de 3/0.

Déclare Aimargues Cabassut en forfait général

Les points acquis en phase aller sont maintenus

Les points acquis en phase retour sont annulés.

U16 TERRITOIRE

Pour la rencontre Manduel/Académie Univers du 2.05.26

Dit réserve d'avant match de Manduel NON FONDEE

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

COUPE GARD LOZERE U19

Pour la rencontre Cavill Chusclan Laudun/Poulx du 25.04.26

Dit réclamation après match de Cavill Chusclan Laudun NON FONDEE

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

COUPE GARD LOZERE U15

Pour la rencontre FT Camargue/OI Ales du 26.05.26

Dit réclamation de FT Camargue FONDEE

Dit match perdu par pénalité à OI Ales pour en reporter le bénéfice à FT Camargue sur le score de 3/0.

Dit FT Camargue qualifié pour le prochain tour.



FINALE LE 14.05.26 sur les installations d'Aigues-Mortes.

U19

ST CHRISTOL LEZ ALES/POULX AS à 15h30

U17

ST PRIVAT/CAVIL CHUSCLAN LAUDUN à 9h

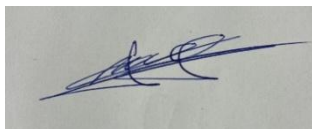
U15

NIMES GAZELEC/FT CAMARGUE à 13h

**A l'attention des clubs qui joueront sur le synthétique, les crampons visés sont INTERDITS.
Le club premier cité doit fournir la tablette chargée et opérationnelle pour le match.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**LE PRESIDENT DE SÉANCE
M BROCCQ Stéphane**



**LA SECRETAIRE DE SEANCE
Mme MANTOUX Claire**

